



## PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS  
ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC  
SOUS-DIRECTION DE LA SECURITE DU PUBLIC  
Bureau de la Sécurité de l'Habitat

Paris, le **20 MAI 2016**

Dossier n° 31370

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION  
À L'ACCÈS ET À L'OCCUPATION**

LE PRÉFET DE POLICE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2512-13 ;

Vu le rapport d'astreinte du 19 mai 2016 par lequel le service des architectes de sécurité de la préfecture de police, suite à un signalement d'incendie dans l'immeuble du 231, rue de Belleville à Paris 19<sup>ème</sup>, constate la situation suivante :

- le local situé au 1<sup>er</sup> étage est entièrement ravagé avec effondrement de sa charpente métallique et de sa couverture vers l'intérieur du local ;
- le sinistre s'est limité à la sous-face du 2<sup>ème</sup> étage en saillie sur la rue et à la façade du 1<sup>er</sup> étage ;
- un des bureaux du centre de formations au 2<sup>ème</sup> étage côté toiture terrasse est situé à l'aplomb du local ravagé ;
- les structures de la cage d'escalier desservant le local sinistré au 1<sup>er</sup> étage et le centre de formations situé au 2<sup>ème</sup> étage dans le bâtiment contigu ne présentent pas visuellement de déformations ; toutefois, une poutre métallique à nu de part et d'autre de la cage d'escalier et du local au 1<sup>er</sup> étage nécessite une vérification de sa stabilité et solidité ;
- l'ensemble de la cage est inondé et le bloc-porte d'accès au 1<sup>er</sup> étage est endommagé ;
- le flochage des structures métalliques du plancher haut du magasin FRANPRIX a été ponctuellement dégradé ; il convient de faire vérifier la stabilité et la solidité de l'ensemble du plancher haut.

Considérant qu'il existe un danger grave et immédiat pour la sécurité des occupants de l'ensemble immobilier situé 231, rue de Belleville à Paris ;

Sur la proposition du directeur des transports et de la protection du public,

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*

.../...



PRÉFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73 ·  
Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : [courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

## A R R E T E

### Article 1<sup>er</sup>

Sont interdits à l'accès et à l'occupation, dans l'immeuble du 231, rue de Belleville à Paris 19<sup>ème</sup> :

- le local commercial à enseigne FRANPRIX au rez-de chaussée ;
- le local inoccupé et sinistré du 1<sup>er</sup> étage ;
- le centre de formations situé au 2<sup>ème</sup> étage (231-237, rue de Belleville à Paris 19<sup>ème</sup>) ;
- l'accès à la cage d'escalier du bâtiment sis 231, rue de Belleville à Paris 19<sup>ème</sup>.

### Article 2

Le présent arrêté sera notifié au propriétaire de l'immeuble situé au 231, rue de Belleville à Paris 19<sup>ème</sup>, la société Paris-Habitat, domiciliée 21bis, rue Claude Bernard à Paris 5<sup>ème</sup>.

Il sera affiché sur les portes d'accès de l'immeuble et à la mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement pour valoir notification.

### Article 3

Le présent arrêté préfectoral peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois dès son affichage à l'immeuble, d'un recours administratif gracieux auprès du préfet de police – direction des transports et de la protection du public (9 boulevard du Palais - 75195 Paris cedex 04).

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris (7, rue de Jouy à Paris 4<sup>ème</sup>) dans le délai de 2 mois suivant soit son affichage soit le rejet du recours gracieux.

### Article 4

Le directeur des transports et de la protection du public, le directeur de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et le commissaire central du 19<sup>ème</sup> arrondissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet de police  
et par délégation,  
**L'adjoint au Sous-Directeur  
de la Sécurité du Public**

  
**Carine TRIMOUILLE**